

Vous avez un projet de création d'entreprise innovante et recherchez l'appui technique ou scientifique d'un laboratoire de recherche ?



AxLR Incub optimise votre création d'entreprise en proposant un ensemble de services adaptés et à la carte et en vous ouvrant les portes d'un campus scientifique

VOTRE INTERLOCUTEUR AxLR

Service Incubation

Tél. : 04 48 19 30 00

www.axlr.com

Projets exogènes Santé :

lorene.milliex@axlr.com

Projets exogènes TIC/Agro/SHS :

vincent.borel@axlr.com

Projets exogènes SDI et directeur :

philippe.gabrion@axlr.com



OBJECTIFS

La SATT AxLR propose un accompagnement personnalisé du porteur de projet sur une durée de 18 à 24 mois :

- Conseils sur la stratégie de la future entreprise,
- Aide au montage et suivi de collaborations scientifiques,
- Mise en relation avec des partenaires potentiels,
- Soutien financier pour tester la faisabilité du projet,
- Solutions d'hébergement ante-crédation adaptée à votre projet directement dans les laboratoires de recherche publique partenaires

BÉNÉFICIAIRES

- 1- Les porteurs de projet d'une création d'entreprise innovante qui valorisent les travaux de la recherche publique régionale.
- 2- Les entreprises créées de moins d'un an (dans la limite de 20% du nombre des projets accompagnés par l'incubateur) ne comptant aucun salarié et ayant réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 32 000 euros HT sur 12 mois.

Après évaluation du projet et potentiel de création de valeur et d'emploi lors d'un Comité d'Engagement Startup constitué de partenaires du réseau régional de l'innovation,

A l'exclusion de filiales d'entreprises existantes et dans certaines mesures de sociétés ayant une personne morale à leur capital.

DÉPENSES POSSIBLES

Une aide financière vise à couvrir certaines dépenses pour tester la faisabilité du projet :

- Frais liés à la collaboration de recherche avec un laboratoire de recherche public,
- Recours à des experts externes (études de marché, ingénierie, juridique, PI, communication, ...),
- Frais liés à l'achat de petits matériels et consommables
- Frais d'inscription à des salons, conférence, ...
- Frais de formation (technique, commerciale, ...)
- Frais de déplacement en France ou à l'étranger en lien avec des salons ou des rendez-vous professionnels,

MONTANT DE L'AIDE

L'aide financière est constituée d'un prêt à taux zéro plafonné à 24 k€ TTC sur une assiette de dépenses à engager de 30 k€ TTC, ce qui correspond à une participation de la part des porteurs de projet aux dépenses de 20%.

Le remboursement s'effectue en sortie d'incubation et en cas de création d'entreprise, sur la base d'un échéancier intégrant un différé d'une année civile complète puis trois annuités calculées au prorata des sommes effectivement dépensées.

Pour toutes questions ou informations complémentaires, veuillez prendre contact avec la SATT AxLR :

SERVICE INCUBATION + 33 (0)4 48 19 30 00

www.axlr.com

AxLR, SATT du Languedoc-Roussillon

SATT AxLR, CSU - Bâtiment 6, 950 Rue Saint Priest, 34090 Montpellier